



Les femmes encore largement minoritaires à la présidence des associations

Les femmes ne représentent que 35% des président(e)s d'associations selon la dernière enquête de l'INSEE sur la situation des associations, menée en 2018. Elles sont en revanche mieux représentées à la fonction de trésorier et majoritaires à la fonction de secrétaire. Cette faible proportion de femmes à la première fonction dirigeante est encore accentuée dans les plus grosses associations en termes de nombre de bénévoles, et à l'inverse, moins prononcée dans les associations employeuses. La situation est également très hétérogène selon les secteurs : un quart seulement des président(e)s d'associations sportives sont des femmes, contre la moitié dans l'hébergement social ou le médicosocial. Enfin, la place des femmes au sein des bureaux des associations a légèrement progressé entre 2013 et 2018 : la proportion de bureaux majoritairement masculins recule ainsi de 3 points.

Yann Lecorps,
post-doctorant, INJEP,
Le Mans université

Les hommes restent encore largement majoritaires à la tête des associations françaises, en dépit d'une progression constante mais lente de la part des femmes aux fonctions dirigeantes au cours des dernières années (Tabariés, 2019). Quelles associations sont présidées par des femmes ? Quelles places occupent ces dernières au sein des bureaux ? L'enquête *Situation des associations en 2018* (INSEE) [encadré « Source », p. 2] permet d'apporter des éléments de réponse en fonction des caractéristiques clés des associations.

Les hommes plus souvent présidents, les femmes plus souvent secrétaires

La très grande majorité des associations disposent d'un « bureau » (90 % en 2018), bien qu'il ne s'agisse pas d'un organe obligatoire. Son rôle principal est de gérer au quotidien l'association et de permettre son bon fonctionnement, notamment en appliquant les décisions votées en assemblée générale ou par le conseil d'administration. Le bureau inclut le plus souvent les fonctions de président, trésorier et secrétaire et éventuellement des membres supplémentaires (adjoints par exemple). En 2018, 95 % des associations ont un(e) présidente, 94 % ont un(e) trésorier(ère) et 86 % ont un(e) secrétaire. Seulement 35 % des président(e)s et 48 % des trésorier(ère)s d'associations sont des femmes, alors que c'est le cas de 60 % des secrétaires. Le niveau d'engagement associatif des femmes est pourtant proche de celui des hommes puisque, en 2021, 27 % d'entre elles se déclarent bénévoles et 39 % participent aux activités d'une association (comme bénévole, adhérente, volontaire...), contre respectivement 28 % et 43 % pour les hommes (Didier, 2023). Les femmes représentent par ailleurs 71 % des salariés associatifs en 2018.

Seulement 35 % des président(e)s et 48 % des trésorier(ère)s d'associations sont des femmes.

Seulement 35 % des président(e)s et 48 % des trésorier(ère)s d'associations sont des femmes, alors que c'est le cas de 60 % des secrétaires. Le niveau d'engagement associatif des femmes est pourtant proche de celui des hommes puisque, en 2021, 27 % d'entre elles se déclarent bénévoles et 39 % participent aux activités d'une association (comme bénévole, adhérente, volontaire...), contre respectivement 28 % et 43 % pour les hommes (Didier, 2023). Les femmes représentent par ailleurs 71 % des salariés associatifs en 2018.



SOURCE

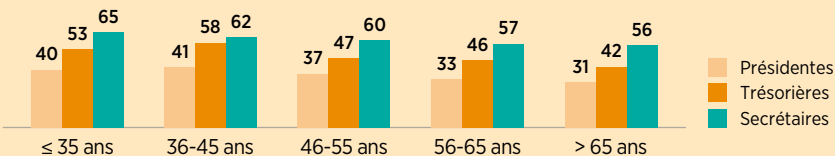
Enquête sur la situation des associations en 2018

L'Enquête sur la situation des associations en 2018 est une enquête statistique de l'INSEE collectée fin 2019 par internet et voie postale (Dumartin, Firquet, 2021). Son objectif est de fournir des données sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence administrative en 2018, qu'elles aient employé des salariés ou non. Les principaux thèmes abordés dans l'enquête portent sur leurs activités, leurs ressources humaines et courantes, leurs dépenses, leur organisation, leur rayon d'intervention et leur appartenance à des réseaux. 34 200 associations implantées en France ont été interrogées : pour moitié, des associations employeuses (ayant eu au moins un salarié en 2018) et pour moitié, des associations non-employeuses. Cette enquête fait suite à une première édition menée en 2014 sur la situation des associations en 2013.

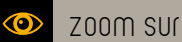


graphique 1

Pourcentage de femmes selon l'âge du dirigeant ou de la dirigeante



Lecture : 41 % des président(e)s âgées de 36 à 45 ans du secteur enseignement, formation et recherche sont des femmes.
Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2018 en France.
Source : INSEE, Enquête sur la situation des associations en 2018.



ZOOM SUR

L'évolution de la place des femmes dans les bureaux et conseils d'administration entre 2013 et 2018

L'enquête *Associations 2014* sur la situation des associations en 2013 ne contenait pas de questions précises sur le profil des dirigeants (sexe, âge), à l'inverse de l'enquête de 2018. Elle contenait néanmoins des informations sur la part de femmes dans les bureaux pour l'ensemble des associations, et dans les conseils d'administration (CA) pour les associations employeuses qui disposent d'un tel organe [tableau 5, en ligne]. Entre 2013 et 2018, la place des femmes dans les bureaux a légèrement progressé : les bureaux majoritairement masculins reculent de 3 points, au profit de bureaux paritaires (+0,5 point) et surtout de bureaux composés en majorité de femmes (+2,6 points). Ce mouvement général est particulièrement marqué parmi les associations non-employeuses dont les bureaux composés en majorité de femmes passent de 35,8 % en 2013 à 38,5 % en 2018. Parmi les associations non-employeuses, les bureaux paritaires progressent également, passant de 12,1 % en 2013 à 12,8 % en 2018. Dans les associations employeuses, la progression est très lente : entre 2013 et 2018, on observe une hausse de 1 point de pourcentage seulement des bureaux composés en majorité de femmes et de 0,7 point des bureaux composés à parité de femmes et d'hommes. La composition des conseils d'administration reste très stable entre 2013 et 2018 : 37,4 % des conseils d'administration d'associations employeuses sont composés en majorité de femmes en 2013 contre 37,5 % en 2018. Les conseils d'administration strictement paritaires sont quant à eux en léger recul de -0,6 point.

Les présidentes légèrement plus jeunes en moyenne que les présidents

La féminisation des bureaux varie selon l'âge des dirigeant(e)s : 41 % des

président(e)s et 58 % des trésorier(ère)s âgé(e)s de 36 à 45 ans sont des femmes, alors qu'au-delà de 45 ans, la place des femmes ne cesse de décroître quelle que soit la fonction [graphique 1]. En conséquence, les présidentes sont

âgées en moyenne de 54 ans, contre 56 ans pour les présidents, un âge relativement élevé dans les deux cas, soulignant la place prise par les seniors dans la gouvernance des associations. Cet âge moyen élevé s'explique aussi par la durée souvent longue des mandats à la tête des associations : près d'un(e) président(e) sur deux exerce sa fonction depuis cinq ans ou plus et près d'un(e) président(e) sur quatre depuis dix ans ou plus (Tabariés, 2019).

Les dirigeant(e)s d'associations sont également plus diplômé(e)s que la moyenne : 60 % des présidents et 62 % des présidentes sont diplômé(e)s d'au moins un bac + 2. Les présidentes sont le plus souvent employées (36 %) et enseignantes (18 %) alors que les présidents sont à 46 % des cadres' (Tabariés, 2019).

Un quart seulement de présidentes dans les associations sportives

La part de femmes présidentes d'associations varie très fortement selon les domaines d'activité, de 48 % dans le secteur de l'hébergement social ou médicosocial à 22 % dans celui de la gestion des services économiques et le développement local, en passant par 24 % dans celui du sport [graphique 2, p. 3]. Secteur regroupant un quart des associations en 2018 (Dumartin, Firquet, 2021), le sport est l'un des domaines d'activité les plus éloignés de la parité dans les fonctions dirigeantes : dans ce secteur, les femmes ne représentent que 24 % des président(e)s, 40 % des trésorier(ère)s et 48 % des secrétaires. Même en tenant compte du profil des associations et de celui du titulaire de la fonction, les effets restent très marqués dans le champ du sport alors qu'ils ne sont pas significatifs dans les autres secteurs, à l'exception de la gestion des services économiques et de la défense de causes, droits et intérêts. Ainsi, les chances que les associations sportives soient présidées par une femme plutôt que par un homme sont 20 points plus faibles que dans les associations de loisirs. Cette situation reflète en partie l'appétence plus grande des hommes pour les clubs sportifs : en 2021, 18 % des hommes participaient aux activités d'une association sportive (comme bénévole, adhérent, volontaire...) contre 13 % des femmes (Didier, 2023).

Les associations politiques et professionnelles également peu souvent présidées par des femmes

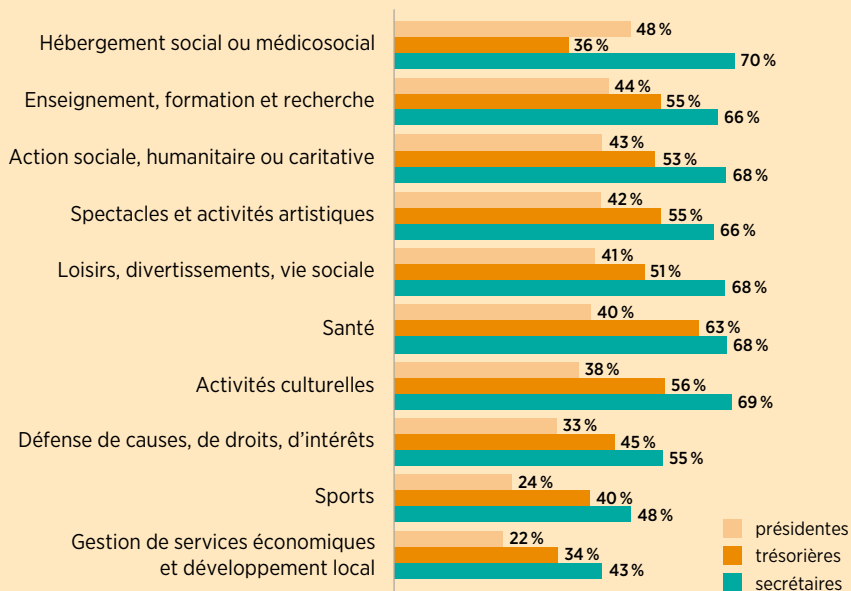
Au sein même d'un secteur donné, la proportion de femmes à la fonction de président peut être fortement hétérogène. C'est ce que révèle l'analyse des résultats au niveau du secteur d'activité détaillé en 65 catégories [tableau 4, en ligne]. Par exemple, dans les associations de défense de causes, de droits, d'intérêts, la part des femmes à la fonction de président est très différente selon les causes défendues. Dans certains cas, comme les associations patriotiques ou d'anciens combattants pour lesquelles presque 100 % des présidents sont des hommes, cela s'explique par la nature même de la cause. Pour d'autres secteurs, l'explication est moins évidente. C'est le cas des organisations politiques, clubs et cercles de réflexions dans lesquels seuls 23 % des président(e)s sont des femmes ou encore les organisations professionnelles parmi lesquelles seulement 15 % des président(e)s sont des femmes. De manière générale, les femmes participent peu à ces associations (comme bénévole, adhérente, volontaire...) : elles ne représentent que 43 % des participant(e)s des associations professionnelles et 32 % des associations politiques (Didier, 2023).

Les femmes davantage représentées dans les associations récentes

Plus l'association est ancienne, plus la proportion de femmes aux fonctions dirigeantes est faible : on compte 39 % de présidentes d'associations et 51 % de trésorières dans les associations ayant moins de dix ans d'existence alors qu'elles ne sont plus que respectivement 31 % et 42 % dans les associations créées il y a plus de trente ans [tableau 1]. Pour la fonction de secrétaire, l'écart est moindre, mais tout de même de 6 %. Cette plus forte représentation des femmes aux fonctions dirigeantes dans les associations les plus récentes pourrait être le signe d'une féminisation en cours dans le secteur associatif, qui permettrait de tendre vers la parité dans les prochaines années. Ce n'est pourtant

graphique 2

Part des femmes aux fonctions dirigeantes selon le domaine de l'association



Lecture : 44 % des président(e)s dans les associations du secteur enseignement, formation et recherche sont des femmes.

Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2018 en France.

Source : INSEE, Enquête sur la situation des associations en 2018.

tableau 1

Part des femmes aux fonctions dirigeantes selon les caractéristiques de l'association

	% présidentes	% trésorières	% secrétaires
Ensemble	35,4	48,4	59,8
Ancienneté de l'association			
Moins de 10 ans	38,7	51,1	62,2
10 à 29 ans	36,4	49,5	61,0
30 ans ou plus	30,5	42,4	56,6
Nombre de salariés			
Non-employeuse	34,9	48,3	59,4
Moins de 10 salariés	40,0	51,5	63,6
10 salariés ou plus	35,6	39,8	61,2
Nombre d'adhérents			
Moins de 30	37,9	48,7	59,1
30 à 99	33,3	47,7	59,9
100 ou plus	33,2	49,9	64,2
Nombre de bénévoles			
Moins de 5	39,5	50,1	57,9
5 à 14	36,8	49,0	60,8
15 ou plus	30,0	46,4	60,2

Lecture : parmi les associations non-employeuses, 34,9 % ont une présidente femme.

À partir des données du tableau, il est possible de déduire les « écarts bruts » de représentation des femmes selon les différentes modalités d'une même variable. Par exemple, l'écart brut de représentation des femmes à la fonction de secrétaire entre les associations âgées de plus de 30 ans et les associations de 0 à 10 ans est de (56,6-62,2) soit -6,2 points de pourcentage. Ces écarts sont bruts car ils ne tiennent pas compte des autres caractéristiques des dirigeants et des associations pouvant influencer sur la représentation des femmes.

Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2018 en France.

Source : INSEE, Enquête sur la situation des associations en 2018.

pas le cas. D'abord, un tel phénomène avait déjà été mis en évidence à partir des données de l'enquête *Paysage associatif français* de 2005 (Prouteau *et al.*, 2008), sans que le mouvement de féminisation ait été rapide depuis lors. De plus, dans l'enquête *Situation des associations* mobilisée ici, l'effet de l'ancienneté sur la parité ne persiste pas, à autres caractéristiques des associations égales (domaine d'activité, nombre d'adhérents, de bénévoles, etc.), sauf pour la fonction de secrétaire : les associations créées il y a plus de trente ans ont moins de chances qu'une femme occupe cette fonction (-6 points qu'une association de moins de dix ans) [tableau 2, en ligne]. La féminisation des bureaux des associations est significative mais relativement lente au cours des dernières années : la part des bureaux majoritairement féminins a augmenté de 2,6 points entre 2013 et 2018 [encadré « Zoom sur », p. 2].

Plus de femmes à la tête des associations employant moins de 10 salariés

Les femmes tendent à être plus représentées au sein des bureaux des associations disposant de ressources salariales d'un niveau intermédiaire : parmi les associations employant de 1 et 9 salariés, 40 % des président(e)s, 52 % des trésorier(ère)s et 64 % des secrétaires sont des femmes contre respectivement 35 %, 48 % et 59 % au sein des associations non-employeuses [tableau 1, p. 3]. Ces dernières sont d'ailleurs très majoritaires dans le paysage associatif :

plus de 1,1 sur 1,3 million d'associations actives n'emploient aucun salarié en France en 2018. À caractéristiques similaires, la probabilité que la présidence soit occupée par une femme est 12 points supérieure dans les associations employeuses de moins de 10 salariés que dans les associations non-employeuses. *A contrario*, cette différence ne s'observe pas entre les associations non-employeuses et employeuses de 10 salariés ou plus ; ces dernières ont même une probabilité plus faible (-8 points) que la fonction de trésorier soit assurée par une femme.

Les femmes souvent cantonnées à la fonction de secrétaire dans les associations qui comptent beaucoup d'adhérents

Quelles que soient les caractéristiques de l'association considérées (ancienneté, secteur, nombre de salariés, d'adhérents, etc.), les femmes sont largement majoritaires à la fonction de secrétaire. La proportion de femmes au poste de secrétaire atteint son point culminant lorsque les adhérents sont nombreux : dans près des deux tiers des associations qui comptent plus de 100 adhérents, la fonction de secrétaire est occupée par une femme [tableau 1, p. 3]. À autres caractéristiques égales, le fait qu'une association compte plus de 100 adhérents (plutôt que moins de 30) augmente de 7 points la probabilité que la fonction de secrétaire soit occupée par une femme [tableau 2, en ligne]. L'effet diminue en ampleur et en significativité pour la fonction de

trésorier et il est non significatif pour la fonction de président.

Ainsi, au-dessus d'un certain seuil de charge de travail – ici, s'investir dans la direction d'une association de plus de 100 adhérents –, les hommes se détournent encore plus fortement de la fonction de secrétaire, qui comporte un pouvoir décisionnaire moins important que le rôle de président. Plus généralement, les écarts de représentation des femmes selon les différentes caractéristiques des associations sont systématiquement moindres pour la fonction de secrétaire que pour les fonctions de trésorier et de président : les femmes accèdent donc plus souvent à une fonction qui implique un pouvoir décisionnaire limité, mais une charge administrative importante (Tabariés, Tchernonog, 2007).

Fonctions de président et de trésorier : la proportion d'hommes croît avec le nombre de bénévoles

Plus l'association comporte de bénévoles, et plus les hommes occupent les fonctions de président et de trésorier : ces derniers occupent ainsi 70 % des présidences d'associations de 15 bénévoles ou plus [tableau 1, p. 3]. À caractéristiques égales, les associations qui comptent 15 bénévoles ou plus ont une probabilité d'être présidées par une femme inférieure de 10 points aux associations de moins de cinq bénévoles.

1. Il s'agit du statut de leur dernier emploi occupé s'ils sont retraités.



sources bibliographiques

- Didier M., « Deux tiers des Français impliqués dans la vie associative », *INJEP analyses et synthèses*, n° 64, 2023.
- Dumartin S., Firquet S., « 1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym », *INSEE Première*, n° 1857, 2021.
- Prouteau L., Tabariés M., Tchernonog V., « L'âge des associations a-t-il une influence sur le profil sociodémographique de leurs dirigeants ? », *Économie et solidarités*, n° 2, vol. 39, 2008.
- Tabariés M., « Profil des dirigeants bénévoles », in Tchernonog V., Prouteau L., *Le paysage associatif français. Mesures et évolutions*, 3^e éd., Paris, Dalloz/Juris associations, 2019.
- Tabariés M., Tchernonog V., « La montée des femmes dirigeantes dans les associations : évolutions structurelles, évolutions sociétales », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 303, 2007.

Directeur de la publication : Augustin Vicard.
Comité éditorial : Samuel James, Mathilde Renault-Tinacci, Thomas Venet.
Rédacteur en chef : Roch Sonnet.

Correction : Rachel Laskar.
Mise en page : Opixido.
Impression : MENJS.
ISSN 2555-1116.